



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N^o LAS-0129

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 4 mars 2019, le règlement suivant :

LAS-0129 Règlement concernant le droit de visite et d'inspection.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le 11 mars 2019.

DONNÉ À LASALLE, ce 11 mars 2019.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement



PUBLIC NOTICE

NOTICE OF COMING INTO FORCE OF BY-LAW NO. LAS-0129

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on March 4, 2019, the following by-law:

LAS-0129 By-law concerning visiting and inspection rights.

This by-law may be obtained at the office of the Secretary of the Borough, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This by-law takes effect on March 11, 2019.

GIVEN AT LASALLE, on March 11, 2019.

Nathalie Hadida
Secretary of the Borough